

**CENTRE DE FORMATION CONTINUE
 FICHE D'INSCRIPTION**

LES MATINS PHARES 2009-2010

PARTICIPANT :

M Mme Mlle Prénom : NOM :
 Fonction : Service :
 E-mail : Téléphone :

ENTREPRISE :

Secteur d'activité : Effectif :
 N° Siret : Code NAF :
 Adresse :

 Téléphone : Fax :
 Site Web :
 Responsable Formation :
 Personne chargée du dossier :

ADRESSE DE FACTURATION (*si différente*) :

SESSIONS RETENUES (7h30 à 9h30)

- | | |
|--|------------------|
| <input type="radio"/> La fiscalité doit-elle s'intégrer à la stratégie de l'entreprise ? | 5 novembre 2009 |
| <input type="radio"/> Responsabilité sociale : les syndicats sont-ils prêts à s'engager ? | 10 décembre 2009 |
| <input type="radio"/> Relocalisation : mirage de quelques cas isolés ou nouvelle réalité économique ? | 21 janvier 2010 |
| <input type="radio"/> La création de valeur lors des opérations de fusion-acquisition | 25 février 2010 |
| <input type="radio"/> Plates-formes de vente en ligne : quel avenir pour le commerce électronique B-to-B et B-to-C ? | 25 mars 2010 |
| <input type="radio"/> Pourquoi les managers se trompent-ils ? | 22 avril 2010 |

PRIX : 2 matins : 380 € 4 matins : 720 € 6 matins : 960 €

MODE DE REGLEMENT

Règlement effectué par l'entreprise : chèque ou virement à l'ordre d'AUDENCIA, à réception de la facture.

Règlement effectué par un OPCA

Nom : Contact :

Adresse :
..... Téléphone :

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :

CONDITIONS DE PARTICIPATION

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le prix de la formation est net de taxes.

Facturation à l'inscription ou, sur demande, par année civile au prorata des sessions retenues.

En cas de non paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, AUDENCIA se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

A réception de la fiche d'inscription, une convention de formation professionnelle, établie selon les textes en vigueur, est adressée en double exemplaire dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Une attestation de présence pour chaque session peut être fournie sur demande.

REGLEMENT PAR UN OPCA

En cas de règlement par un OPCA, il appartient à l'entreprise d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que l'entreprise retourne signée.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée à l'entreprise.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au Centre de Formation Continue au 1^{er} jour de la formation, AUDENCIA se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation à l'entreprise.

En cas de non paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, l'entreprise sera redevable de l'intégralité des frais de formation.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas d'absence du participant en début de formation ou en cas d'annulation d'une inscription pour une raison étrangère à AUDENCIA moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du montant total reste acquis au Centre de Formation Continue.

En cas d'interruption d'une formation commencée, l'intégralité du prix est acquise au Centre de Formation Continue.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, le Centre de Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation.

En cas d'annulation sans report par AUDENCIA, les frais de formation seront remboursés.

Fiche à retourner au CENTRE DE FORMATION CONTINUE AUDENCIA
8, route de la Jonelière - BP 31222 - 44312 NANTES Cedex 3
Téléphone : 02 40 37 34 92 - Fax : 02 40 37 34 07